



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 29 AVRIL 2024

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 29 mars 2024,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés

10 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON	suppléant de	M. Jean DESESSART
-----------------	--------------	-------------------

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

M. Martial DUFLOT	ayant donné pouvoir	Mme Catherine MARTIN
-------------------	---------------------	----------------------

En présence également :

M. Christian DEMAY	suppléant de	Mme Catherine MARTIN
M. Dominique DEVILLERS	suppléant de	M. Jacques DORIDAM
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY
M. Olivier PACCAUD	suppléant de	Mme Anne FUMERY

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Martial DUFLOT, Mme Marie-Manuelle JACQUES, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L.3312-2 et L3312-3 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2024 04/29-05** relatif à l'approbation de la convention avec le Centre de Gestion de l'Oise ;

CONSIDERANT que depuis 2016, le SMABT est affilié auprès du Centre de Gestion de l'Oise ;

CONSIDERANT que le SMABT a ainsi pu bénéficier du service « paie à façon » pour établir l'ensemble des fiches de salaires de la totalité de l'effectif percevant un salaire par le SMABT ;

CONSIDERANT qu'en 2024, le Centre de Gestion a souhaité élargir l'accès et l'utilisation de ses missions et services proposés ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

AUTORISE la Présidente à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Oise, ci-annexée, pour une durée de trois ans et renouvelable par tacite reconduction.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200005445-20240429-2024PTR042905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2024

Publication : 17/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

